

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Remplacement des équipements de dépose plateaux et de laverie du Lycée Polyvalent TURGOT à Limoges

Date et heure de réception des offres :

2 novembre 2026 12h00

Objet de la consultation :

La consultation porte sur le remplacement des équipements de dépose plateaux et de laverie du Lycée polyvalent TURGOT à LIMOGES

Forme du marché :

Procédure formalisée passée en application des articles L. 2124-1 : principe général des procédures formalisées et R. 2124-1 : obligation de recourir à une procédure formalisée lorsque le seuil européen est atteint.

Lieu d'exécution :

Lycée Polyvalent Turgot
7, Avenue Saint-Eloi
87000 Limoges

Courriel : yannick.jos@ac-limoges.fr

1 –Allotissement

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en 1 lot unique désigné comme suit : Remplacement des équipements de dépose plateaux et de laverie du Lycée Polyvalent TURGOT à Limoges. La présente consultation s'inscrit dans un programme de travaux piloté par la Région Nouvelle Aquitaine, seul le lot n°01 concerne la présente consultation.

Pour que son offre soit examinée, chaque fournisseur est donc tenu de répondre à la totalité du lot. Le marché est passée avec une entreprise individuelle ou avec un groupement d'entreprises (aucune forme de groupement imposée). Toutefois, le marché ne pourra être attribué qu'à un groupement qui aura revêtu la forme de groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire de ses cotraitants.

2 - Durée et délai d'exécution du marché :

Le délai d'exécution part de la date de notification.

La date de réception des installations est fixée au 25 août 2027.

La date de mise en service et formation des personnels doit impérativement avoir lieu entre le 26 août 2027 et le 1^{er} septembre 2027 .

3 –Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours (soixante jours)** à compter de la date limite de réception des offres.

4 –Contenu et modalité de retrait du dossier des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (ATTRI1),
- La décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF) complétée et signée annexe 4
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (5)
- Procès-verbal de visite (visite obligatoire)
- Le plan projet

S'agissant des modalités de retrait du dossier de consultation, celui-ci est disponible sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante :

<https://demat-ampa.fr/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

5 – Contenu de la candidature (telles que prévues aux articles L 2142-1, R2143-3 et R2143-4 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019)

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; Attestation immatriculation au RNE, Extrait KBIS, assurance RC

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataires ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) contenus dans le DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). Documents téléchargeables en ligne.

6 – Contenu de l'offre

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, et exprimées en EUROS. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre, notamment les fiches techniques des produits.

Le candidat devra fournir un projet de marché comprenant :

- La lettre de candidature (DC1)
- La déclaration du candidat (DC2)
- La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé
- L'attestation sociale délivrée par l'URSSAF
- L'attestation de régularité fiscale, disponible sur le compte fiscal de l'entreprise
- Etat annuel des certificats: dans un délai de 10 jours à compter de la demande de la personne responsable du marché, le candidat dont l'offre a été retenue à l'obligation de produire les certificats attestant qu'il satisfait à ses obligations sociales et fiscales. Si le candidat ne satisfait pas cette demande, son offre est écartée au profit du candidat suivant dans le classement des offres.
- L'acte d'engagement (ATTR1) complété et signé
- La décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF) complété et signé
- Le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières signés
- Un mémoire technique explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation de l'entreprise, les informations sur la capacité de l'entreprise à répondre (flotte de véhicules, matériels, habilitations, personnels de l'entreprise, formations et qualifications des techniciens,...) daté et signé
- Les fiches techniques des produits : marque, type et origine, caractéristique de construction et capacité de production (cf 2.1 du CCTP)
- Un mémoire relatif à la RSE précisera l'engagement écologique de la société (daté et signé)
- Le PV de visite daté et signé (annexe)

ou le DUME - Documents téléchargeables en ligne

7 - Modalités et date limite de remise des offres

La transmission des documents par voie électronique est la seule procédure de transmission autorisée. Celle-ci est effectuée par le candidat sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique et d'anticiper vos dépôts.

Chaque transmission fera en effet l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limite de réception des offres, à savoir le : **LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2026 à 12h00.**

8 – Modalités d'échanges en cours de procédure de consultation

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique.

Chaque candidat veillera donc à mentionner à l'acte d'engagement (ATTRI1) une adresse électronique valide correspondante à celle du responsable de sa société en charge du suivi de ce marché.

Si la plateforme de dématérialisation permet de retirer le dossier de consultation des entreprises en mode anonyme, il est fortement recommandé au candidat de s'identifier initialement dès le retrait du DCE s'il souhaite être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier, notamment réponses aux questions posées ou erratum.

9 – Les conditions d'attribution du marché

Avant de procéder à l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur vérifie que chaque candidature est conforme et recevable. L'évaluation de la situation juridique des candidats ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières est réalisée à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation. S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Le jugement des offres :

L'offre sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Le prix	50 points
Mémoire technique	30 points

Qualité des service associés	10 points
Démarche environnementale	10 points

Méthode de calcul appliqué à chaque critère :

La meilleure offre aura la note maximum

- **La note mémoire technique (30 points)** sera basée sur l'étude du mémoire technique explicitant ou précisant l'offre, notamment les informations techniques sur les matériels et sur la capacité de l'entreprise à répondre.
- **La note prix (50 points)** sera basée sur la somme du prix total du lot, l'offre la moins chère aura la note 50.

Les offres de prix suivantes seront classées comme suit : 50x (meilleur offre prix) / offre prix autre candidat).

- **La note qualité des services associées (10 points)** sera basée sur les conditions de livraison, garantie et qualité des chantiers déjà exécutés.
- **La note RSE (10 points)** sera basée sur l'analyse du mémoire relatif à l'engagement écologique et sociétal de l'entreprise et à la valorisation des matériels déposés.

A Noter que le respect et/ou l'amélioration des délais de pose ne seront pas valorisés dans le jugement des offres, mais que, par ailleurs le non-respect de ce délai écartera de facto le candidat.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise dans un délai de 5 jours à compter de la réception du NOTI1 les certificats et attestations mentionnés aux articles R. 2143-6 à R 2143-10 du code de la commande publique (voir article 5 du présent règlement).

Le marché sera notifié au candidat retenu avant le 18 décembre 2026.

10 – Négociation

Conformément à l'article R2123-5, l'acheteur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Pour autant, l'Acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, ou décider de recourir à une négociation. La négociation est envisagée pour éviter que la consultation ne soit déclarée infructueuse pour un motif tenant au niveau trop élevé des offres. L'Acheteur peut ainsi solliciter les candidats pour réviser leurs prix à la baisse sans revoir ni sans altérer de manière substantielle les conditions initiales de réalisation du marché initial.

En cas de recours à la négociation, l'acheteur ne fera participer que le ou les candidats qui, lors de la procédure antérieure, ont soumis des offres conformes aux exigences relatives aux délais et modalités de la présente consultation. Les opérateurs dont la candidature a été rejetée et qui doivent être regardés comme n'ayant déposé aucune offre ne seront pas admis à la négociation.

11 – Renseignement complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur question dans l'espace dédié à cette consultation sur le site de l'AMPA.

Cette demande doit intervenir au plus tard 2 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée dans les 48 heures (hors vacances et Week end), à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification.

12 – Procédures de recours

En cas de litige, la voie de la médiation ou conciliation est privilégiée avant toute autre action juridictionnelle.

Le tribunal administratif compétent est celui dont dépend l'acheteur:

Tribunal Administratif de Limoges

2. Cours Bugeaud CS 40410 87000 Limoges

Email : greffe.ta-limoges@juradm.fr.

Tel : 05.55.33.91.55